

sieur X, veuillez écrire en italique l'énergie de votre président chéri. Ce sera mieux compris!

M. le Rédacteur,

Vous raconter ce qui s'est passé, quand M. Baby voulut avoir le chemin du Nord à faire, est une tâche difficile; cependant je remplirai ma promesse sitôt que je me serai procuré quelques copies de lettres échangées en cette mémorable circonstance.

Pour abrégier le temps d'attente voyons un peu, ce qui se passe au commencement de la fin.

Il y a quelques semaines, un de nos collègues propose à ses collègues de force la compagnie du Chemin du Nord à résilier son contract avec M. Baby, en posant cette résiliation comme condition absolue de l'avance que la cité de Québec était sur le point de faire à la dite compagnie. Mais M. Audette avait compté sans les faiseurs de ciment. M. Gauvreau bondit sur son siège, etc., pendant que notre Maire se tremoussait dans son fauteuil, il annonce ou plutôt crie au conseillers que M. Baby a avancé cinq ou six mille louis sur les travaux du chemin, etc. que ce bon vieux était prêt à abandonner son contract... dès qu'il serait remboursé. (Approbation de M. Langevin par une foule de grimaces plus ou moins dévotes).

Il pourrait se faire qu'on prouvât cette obligation de M. Baby; car si les archives de la compagnie sont brûlées avec les plans, il (M. B.) a bien conservé ses comptes etc. M. Gauvreau est là pour vérifier, certifier etc.; Qu'en a-t-on fait de cette argent? fut-il dépense sur le chemin, soit en défrichements, nivellement ou autre ouvrages? Non, M. le Rédacteur, tout le monde sait que pas un pouce d'ouvrage ne fut fait; mais il y avait des directeurs à conduire et un maire (Directeur en office) à choisir. Combien de cet argent y est passé? Demandez à MM. Langevin, Simard et Baby.

Voici comment on peut faire des avances sur les travaux publics:

En 1854, M. Baby a réclamé deux mil quatre cent quarante-un louis comme avance sur le phare de Belle-Ile.

Extrait du rapport du comité permanent des comptes publics. P. 268.

88 Journées.....	£1958	0	0
6 Charges de Goëlettes...	483	0	0

Dépenses du Phare Belle-Ile, 1854.....	£2411	0	0
Extrait P. 279.			

88 Journées.....	£2222	0	0
6 Charges de Goëlettes...	483	0	0

Dépenses du Phare de For-teau.....	£2705	0	0
------------------------------------	-------	---	---

Il est prouvable par le témoignage de gens respectables et parfaitement au fait de la chose (ils ont été employés à ces ouvrages) qu'il n'est parti qu'une seule goëlette

cette année là avec 35 hommes, devant débarquer les uns à Forteau, les autres à Belle-Ile, mais il fut impossible d'aborder ce dernier poste et force leur fut de revenir à Forteau. Ce qui n'empêche pas M. Baby de retirer les deux montants précités, avec en sus, dix pour cent de commission: Tout cela pour 88 jours au lieu de 178 et pour une seule charge de goëlette au lieu de douze. Ces comptes étaient certifiés par le surintendant Gauvreau, qui sait, mieux que vous et moi, que le Phare de Belle-Ile ne fut commencé qu'en 1855.

Après ces faits, pris entre mille autres, la Corporation peut-elle mettre les trois cents mille louis en de pareilles mains? et qui plus est, employer M. P. Gauvreau pour surveiller l'emploi de cet argent et examiner les comptes que ces bons messieurs arrangeront ensemble.....

Que seront-ils de cet argent?.....

Acheter l'élection d'Hector, ensuite préparer les voies pour les prochaines élections, s'il en reste après que Lapière, Fer, Ciment et Baby se seront servis. Quand aux ouvriers, qu'ils attendent en silence, qu'ils laissent faire, s'il en reste après tout cela, on aura de l'ouvrage, et, après la mort du bonhomme Baby, on aura le Chemin de Fer de la

Rive Nord.

ANNONCES.

AUX ELECTEURS MUNICIPAUX DE LA CITÉ DE QUÉBEC.

Messieurs,

INVITÉ par une portion notable et influente de mes concitoyens et par une résolution adoptée à une nombreuse assemblée d'électeurs de me présenter comme Candidat à la Marie pour l'année prochaine, je ne puis hésiter plus longtemps à accueillir votre demande.

Si vous me faites l'honneur de m'élire, je vous promets de m'appliquer avec toute l'ardeur dont je suis capable à la réforme des abus. Avec une entreprise aussi lourde que l'est le Chemin de fer du Nord, notre magnifique système de l'Aqueduc, la nouvelle Halle du marché Champlain, etc, nos finances ont besoin d'être administrées avec le plus grand soin, et il n'est pas trop de dire que la prospérité future de notre ville dépendra beaucoup de la manière judicieuse avec laquelle nos affaires municipales seront dirigées.

Je suis opposé à l'augmentation de la dette de la ville, déjà lourde, pour aucune fin spéciale, sans avoir d'abord obtenu la sanction formelle des électeurs.

J'ai l'honneur d'être

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

A. JOSEPH.

0 décembre, 1858.



F. NORMAND,
SCULPTEUR.

Faubourg Saint-Roch,
rue Sainte-Marguerite,
No. 11, Québec.

Prend la liberté d'informer le public en général, qu'il entreprendra l'exécution de tous ouvrages en sculpture, tournage, meubles d'église, etc., et il verra des mappes, et tous autres ouvrages de menuiserie qu'on voudra bien lui confier.

15 novembre, 1853.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINGUY.

3 novembre, 1858.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois et à deux étages, située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu. Conditions avantageuses, titres incontestables.

S'adresser au soussigné,

L. M. DARVEAU,

Notaire,

Rue Richelieu, no 36.

10 mai 1858.

P. G. HUOT, ET ADOLPHE TOUTRANGEAU, notaires, ont ouvert un bureau dans leur demeure actuelle, No. , rue Craig, Saint-Roch.

Québec, 1er décembre 1858.

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint Jean, rue Richelieu, numéro 56.

On s'abonne à Québec, chez M. Léou Rochette libraire, faubourg Saint-Jean, rue Saint-Jean; et chez L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

M. F. X Gagnon, Not-Dame de-la-Victoire.

Charles Fortier, Rimouski.

Isidore Trépanier, Saint Narcisse.

Joseph Bélanger, Sainte Julie de Soumerset.

Charles Lapière, No. 114, Rue Saint Laurent, Montréal.

M. L. Leclerc, Cap Santé.

Louis Fiset, Saint-Basile.

Toutes lettres et correspondances doivent être adressées franchises de port, à L. M. Darveau, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.